

# Déclaration de non-prise en considération des incidences négatives des conseils en investissement sur les facteurs de durabilité

Younited – Octobre 2024

## Préambule

L'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers « SFDR », impose que les conseillers financiers publient et tiennent à jour sur leur site internet des informations indiquant si, compte tenu de leur taille, de la nature et de l'étendue de leurs activités ainsi que des types de produits financiers sur lesquels ils fournissent des conseils, ils prennent en considération, dans leurs conseils en investissement, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. S'ils ne prennent pas en compte ces incidences négatives, les conseillers financiers indiquent pourquoi, et le cas échéant, si et quand ils ont l'intention de les prendre en compte.

La présente déclaration répond à ce dernier objectif, en tenant compte de la taille de l'organisation, de la nature et de l'étendue des activités de Younited ainsi que des types de produits financiers proposés.

## Définition des PAI

Le terme PAI ou « Principal Adverse Impacts » renvoie aux incidences les plus négatives des décisions d'investissement en matière de durabilité, notamment sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

## Non-prise en considération des PAI

Dans le cadre de ses activités, et notamment de conseiller financier au sens du Règlement SFDR, Younited prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents au regard de sa taille et de son modèle d'activité.

Cependant, Younited déclare ne pas avoir pris en considération de manière active, dans ses conseils en investissement, les PAI des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, Younited ne peut garantir une collecte effective et une exploitation robuste des PAI compte tenu de la faible maturité, qualité et disponibilité des données disponibles, au regard des indicateurs définis dans les Regulatory Technical Standards (RTS).

Il est à noter que Younited ambitionne de prendre effectivement en compte les PAI dans un futur proche, et suit les évolutions réglementaires et les travaux de place à ce sujet. La décision relative à la prise en compte des principales incidences négatives sera revue annuellement.